

Fiche d'exemples de solutions techniques au Référentiel Qualitel Acoustique

Objet : Rubrique QA – Acoustique

Poêles à granulés de bois

(Dispositions applicables à toute opération faisant l'objet d'une demande de certification Qualitel ou Habitat & Environnement ou NF habitat associée ou non à la marque HQE)

Nota : les dispositions d'évaluation présentées dans ce document annulent et remplacent toutes les précédentes notes et/ou réponses écrites à des questions posées sur le même sujet.

Cette présente fiche d'exemples de solutions techniques permet la prise en compte de poêles automatiques à granulés de bois, vis-à-vis de l'exigence relative au niveau de bruit LnAT engendré par un appareil individuel de chauffage.

L'exigence de la certification en niveau NF Habitat, identique à celle de la réglementation (arrêté du 30 juin 1999), demande que le niveau de bruit respecte :

- LnAT \leq 35 dB(A) dans les pièces principales,
- LnAT \leq 40 dB(A) dans les pièces principales lorsqu'elles sont ouvertes sur une cuisine

Pour atteindre ces performances, le niveau de puissance acoustique du poêle doit être inférieur aux valeurs suivantes, en fonction de la localisation du poêle :

| Nature du local examiné où est placé l'équipement | Niveau de puissance acoustique L_w du poêle, en dB(A) |
|---|---|
| Séjour ouvert sur une cuisine | $L_w \leq 47$ |
| Séjour fermé | $L_w \leq 41$ |

Le niveau de puissance acoustique sera établi en laboratoire à puissance minimale (pour le ventilateur de convection et pour celui de la combustion).

En phase conception, il sera vérifié que le dimensionnement thermique de l'appareil est réalisé de manière à ce que le maintien en température soit assuré la plupart du temps à puissance minimale, hors conditions extrêmes et ouvertures des fenêtres par exemple.

Lors des vérifications in-situ, la mesure acoustique correspondra à un niveau moyen équivalent sur une durée d'intégration de 30 secondes au minimum, à puissance minimale (ventilateur de convection et combustion). Le critère LnAT correspondra donc au niveau de pression acoustique équivalent $L_{Aeq,nT}$, standardisé à une durée de réverbération de 0,5s.

La mesure sera réalisée lors d'un régime établi, soit après un fonctionnement du poêle d'une heure environ.

On notera que les bruits à d'autres régimes et liés au fonctionnement, tels que les alertes sonores d'information, ne sont pas évalués mais peuvent générer des nuisances sonores pour les occupants.

Exemples de poêles respectant les exigences NFH en séjour ouvert sur cuisine :

- CMG AVALON-2 6 / Lw = 42 dB(A)
- ATLANTIC NUANCE 5006 / Lw = 46 dB(A)

F.E.S.T. n°QA22 – Poêles à granulés bois – décembre 2019



Document applicable à toute opération faisant l'objet d'une demande de certification Qualitel et/ou H&E ou NF Habitat associée ou non à la marque HQE

CERQUAL – Direction Etudes et Recherches
Groupe QUALITEL

2 / 2